

Questions et réponses

Sollicitation par défis (SPD) Initiale – IaaS et PaaS Native

Webinaire d'information du 16 février 2024, invitation à
peaufiner, 1^{ère} vague

12 avril 2024 | Version 1.0



Shared Services
Canada

Services partagés
Canada

Canada

Table des matières

Introduction.....	3
Transition de la stratégie d’approvisionnement et de l’accord-cadre	3
Processus d’approvisionnement et engagement avec les fournisseurs	6
Équité, transparence et rapport qualité-prix.....	8
Compatibilité des logiciels et de la technologie	9
Étapes clés et calendrier du processus d’approvisionnement	10

Introduction

Merci pour vos questions et vos rétroactions qui furent reçues durant le webinaire d'information du 16 février. Services partagés Canada (SPC) répond en utilisant les renseignements disponibles à l'heure actuelle dans le but de mieux préparer les fournisseurs actuels et éventuels (c.-à-d. l'industrie) à ce processus d'approvisionnement concurrentiel et au contrat résultant.

Comme toujours, SPC s'engage à créer les conditions favorables à un processus concurrentiel ouvert, équitable et transparent. SPC compte sur la collaboration des parties concernées, y compris l'industrie, pour concevoir le meilleur véhicule d'approvisionnement possible en matière de services infonuagiques pour le gouvernement du Canada (GC).

Plusieurs réponses aux questions reçues lors du webinaire font référence aux règlements et aux politiques qui orientent les décisions de SPC et du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) relativement à l'acquisition de services infonuagiques et au présent processus d'approvisionnement. SPC s'efforce continuellement de faire l'équilibre entre les règles, les risques, l'innovation, la sécurité et la gérance dans ses décisions afin de mieux servir la population canadienne et d'obtenir les résultats visés sur divers niveaux.

Les lois et les pratiques exemplaires sont prises en compte et suivent, ci-dessous, quelques politiques et directives qui peuvent fournir un contexte et des conseils plus précis aux membres de l'industrie concernant le présent processus d'approvisionnement.

- [Directive sur la gestion de l'approvisionnement - Canada.ca](#);
- [L'Ambition numérique du GC](#);
- [Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage du GC](#), y compris le principe de l'informatique en nuage intelligente;
- [Plan ministériel de Services partagés Canada pour 2024-2025](#);
- [Politique sur la sécurité du gouvernement](#).

SPC continue d'encourager la participation aux prochaines sessions d'engagement avec les fournisseurs et d'inviter ceux qui ont des questions ou préoccupations à communiquer avec l'autorité contractante.

Transition de la stratégie d'approvisionnement et de l'accord-cadre

Q : Pourquoi le GC modifie-t-il sa stratégie d'approvisionnement?

R : Au cours des cinq dernières années, l'Accord-cadre (AC) a été un élément clé permettant au GC, à l'industrie de la technologie de l'information (TI) et aux citoyens canadiens de bénéficier des services infonuagiques. Toutefois, avec l'évolution des besoins et des attentes de la population canadienne, il est devenu nécessaire pour le GC de mettre à jour son approche en matière d'hébergement infonuagique. Cela signifie aller au-delà de l'AC actuel pour instaurer un plus vaste éventail de méthodes d'approvisionnement qui répondent davantage aux exigences d'aujourd'hui.

L'AC actuel offre de nombreuses possibilités, mais présente également des limites, telles que l'obligation de concurrencer au niveau ministériel et la contrainte d'octroyer des contrats à long terme offrant les meilleurs prix.

L'approche actuelle en matière d'approvisionnement permet au GC de faire de l'approvisionnement concurrentiel une seule fois et de mettre en place des véhicules d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement du Canada. Un approvisionnement concurrentiel dans l'ensemble des activités du GC devrait se solder par de meilleurs prix. La mise en place de contrats de longue durée permettra de réduire le nombre de migrations coûteuses et risquées.

L'approche actuelle est conçue pour offrir plus de souplesse et d'efficacité, ce qui permet aux ministères de choisir les services infonuagiques qui conviennent le mieux et qui les serviront bien dans l'avenir dans un environnement infonuagique fiable et stable.

Le Canada a divers besoins à combler dans l'espace infonuagique : IaaS, nuage privé, PaaS, SaaS. Différents fournisseurs ont différentes capacités et offrent des produits infonuagiques différents. Pour faire preuve d'une ouverture optimale, le Canada met en place différents véhicules d'approvisionnement ciblant la capacité d'un fournisseur en particulier (par exemple, les fournisseurs de SaaS ont des capacités différentes des fournisseurs d'IaaS).

La diversification des véhicules d'approvisionnement créera des possibilités pour les fournisseurs de différentes tailles et ayant une expertise différente. Deux ou trois fournisseurs seront sélectionnés pour l'IaaS, mais un nombre important de fournisseurs le seront pour SaaS et PaaS.

La segmentation de l'approvisionnement devrait limiter les contraintes liées à un fournisseur spécifique et offrir des opportunités aux petites et moyennes entreprises.

L'utilisation de chaque véhicule d'approvisionnement sera intégrée dans un écosystème d'approvisionnement afin d'assurer la cohérence, une gestion adéquate et de permettre une évolution optimale au fil du temps.

Cette stratégie globale reflète une transition vers une approche plus intégrée et globale en matière d'acquisition de services infonuagiques au sein du GC.

Q : Cette acquisition appuie-t-elle la stratégie de regroupement des centres de données de Services partagés Canada (SPC)?

R : Oui, cette acquisition est alignée avec les objectifs de SPC concernant le regroupement des centres de données. Les principaux facteurs opérationnels concernant cette initiative et la stratégie de consolidation des centres de données sont d'assurer l'excellence et l'économie d'échelle des services de TI. Le Bureau du dirigeant principal de l'information (BDPI) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a mis à jour la stratégie d'adoption de l'informatique en nuage et fait la déclaration suivante : « Comme les centres de données existants sont fermés, les ministères peuvent migrer leurs applications vers les centres de données d'entreprise (CDE) ou moderniser leurs applications en utilisant les services d'informatique en nuage publics. » Cette stratégie comporte des répercussions importantes à la fois sur les centres de données et les services d'informatique en nuage.

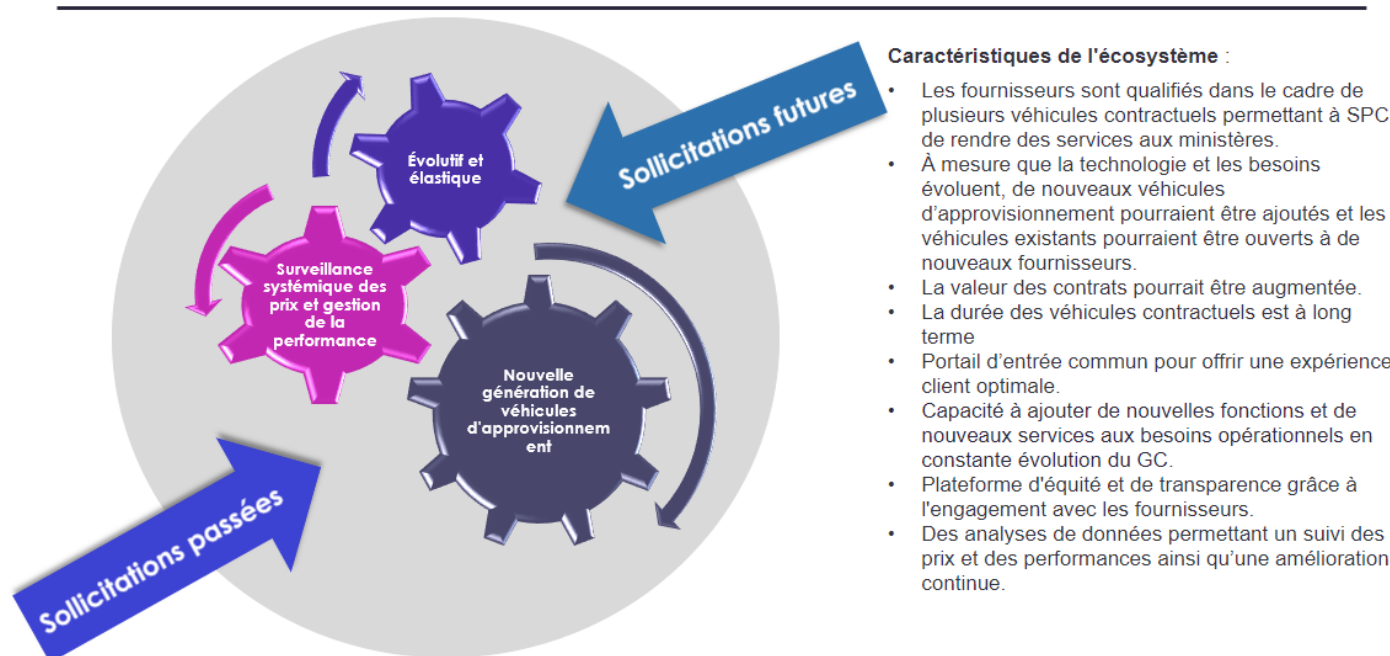
Nouvel écosystème d'approvisionnement infonuagique du GC

Q : Quels sont les modèles envisagés pour acquérir des services infonuagiques?

R : La nouvelle génération d'écosystèmes d'approvisionnement en matière d'hébergement se veut la combinaison du véhicule d'approvisionnement en IaaS-PaaS native et d'autres véhicules d'approvisionnement qui seront lancés pour acquérir diverses offres de services infonuagiques (p. ex., nuage privé, SaaS, PaaS), qui conduiront à un écosystème à nuages multiples.

En consultation avec le SCT, SPC examine à l'heure actuelle une matrice d'attribution d'écosystème (MAE) qui comprend un portail d'admission commun (courtier).

Nouvelle génération d'écosystème d'hébergement



Q : Les modalités et conditions de l'Accord-cadre actuel seront-elles utilisées?

R : Oui, les termes et conditions déjà acceptées par les fournisseurs en vertu de l'AC constituent le point de départ en ce qui concerne les nouveaux véhicules d'approvisionnement. Il y avait une initiative intitulée AC 2.0 au sujet de laquelle SPC a recueilli les commentaires de membres de l'industrie. Les perspectives acquises grâce à ces consultations ont contribué à la décision de s'orienter vers une approche en matière d'approvisionnement plus globale.

Processus d'approvisionnement et engagement avec les fournisseurs

Le GC a opté pour un [processus d'approvisionnement agile \(PAA3.0\)](#) pour acquérir des services infonuagiques. Ce processus peut être très facilement configuré selon plusieurs facteurs, y compris la variété d'utilisateurs finaux, la complexité du problème à résoudre, le type et la maturité des technologies actuelles et les calendriers de mise en œuvre. Le niveau de succès d'un PAA3.0 repose sur le niveau de collaboration avec les parties prenantes, tant au sein du GC qu'à l'extérieur, afin de concevoir le meilleur véhicule d'approvisionnement possible.

Q : Quelle est la différence entre les sollicitations axées sur les résultats et les sollicitations axées sur les défis?

R : Les approches en matière d'approvisionnement axées sur les résultats et par défis visent toutes deux à résoudre des problèmes précis. Les sollicitations axées sur les résultats mettent l'accent sur l'obtention de résultats particuliers, tandis que les sollicitations axées sur les défis encouragent des solutions créatives à un problème défini, permettant potentiellement de créer des retombées positives plus tôt.

Contrat d'autorisation de tâches

Un contrat d'autorisation de tâches (AT) permet au GC d'accéder rapidement et efficacement aux services infonuagiques, tout en réduisant la bureaucratie liée à l'approvisionnement gouvernemental et en maintenant une opportunité équitable et une transparence pour les fournisseurs sélectionnés et préqualifiés. Le processus vise à répondre aux besoins actuels du GC tout en laissant de la place aux possibilités futures de passation de marchés, puisque la technologie et les besoins des ministères fédéraux évoluent, assurant ainsi la pertinence contractuelle tout au long de la durée de vie du contrat.

Q : Comment la sélection d'un nombre limité de fournisseurs offre-t-elle la meilleure valeur pour le GC?

R : Avoir un bassin limité de fournisseurs dans un contrat d'autorisation de tâches permet au GC de regrouper tous les besoins en matière d'IaaS et de PaaS native parmi tous les ministères, ce qui réduit effectivement les complexités bureaucratiques et techniques liées à la gestion d'un grand nombre de fournisseurs. Cette approche tire également parti des économies d'échelle en s'assurant que le Canada reçoit la meilleure valeur pour ces services.

D'un autre côté, le [processus d'approvisionnement agile \(PAA3.0\)](#) offre la meilleure valeur en veillant à ce que :

- Le contrat puisse évoluer au fil du temps. La portée du contrat est assez large pour y incorporer les nouvelles technologies sur une longue période;
- Le contrat est flexible. Il pourrait être revu à la hausse et à la baisse selon les besoins du Canada;
- Le contrat prévoit que les fournisseurs préqualifiés demeureront sur une liste et pourraient être intégrés au fil du temps à mesure que les besoins du Canada continueront d'évoluer.

La portée du contrat résultant consiste à résoudre le problème, à relever les défis et à produire les résultats escomptés définis dans la demande de soumissions. La portée restera stable pendant la durée de vie du contrat, mais la façon dont les services infonuagiques seront rendus peut évoluer.

Q : Comment le GC a-t-il déterminé les nombres à l'effet que cinq (5) fournisseurs seront préqualifiés et qu'ensuite, deux ou trois de ces fournisseurs se verront octroyer des contrats d'autorisation de tâches?

R : À propos de la préqualification : Les fournisseurs préqualifiés collaboreront avec le Canada sur l'élaboration de la sollicitation. La préqualification vise à présélectionner les fournisseurs démontrant la capacité minimale à exécuter le contrat. En s'appuyant sur les données sur la consommation de l'AC, le Canada a conclu que la préqualification de cinq fournisseurs offre le bon équilibre entre la diversité des fournisseurs et l'efficacité de la collaboration.

À propos de la sélection : Dans de nombreux processus d'approvisionnement concurrentiels, le gouvernement du Canada octroie un contrat. Dans le cas de cette sollicitation d'IaaS et de PaaS native, le Canada prévoit octroyer deux ou trois contrats. En fixant le nombre de fournisseurs présélectionnés, le Canada doit équilibrer la diversité des fournisseurs avec les coûts liés à la gestion de plusieurs environnements infonuagiques.

La décision de sélectionner deux ou trois fournisseurs dans le cadre de la sollicitation d'IaaS et de PaaS native est éclairée par la nécessité de mettre en place un écosystème de contrats qui optimise le rendement pour le Canada et offre le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables. La sollicitation d'IaaS et de PaaS n'est que l'un des véhicules d'approvisionnement qui seront mis en place dans le nouvel écosystème; d'autres nouveaux véhicules d'approvisionnement seront mis en place pour les autres offres de services infonuagiques.

Pour assurer l'équité de la sollicitation, SPC développera le cadre d'évaluation en collaboration avec les fournisseurs présélectionnés. SPC invitera également de tierces parties à donner leur avis sur l'équité de l'approvisionnement.

Le plafonnement du nombre de contrats résultants ne vise pas à limiter la concurrence et vise plutôt à optimiser l'écosystème d'approvisionnement.

Q : Les fournisseurs doivent-ils soumissionner à la fois sur la sollicitation d'IaaS et sur celle de PaaS native ou peuvent-ils soumissionner soit sur la sollicitation d'IaaS ou celle de PaaS?

R : Pour cette sollicitation en particulier, les soumissionnaires doivent soumissionner à la fois sur la sollicitation d'IaaS et sur celle de PaaS native. PaaS native se définit comme une PaaS soutenue, gérée et exploitée par le soumissionnaire (PaaS de première partie). L'exigence du GC consiste à déclarer admissible à la présélection un fournisseur de services infonuagiques (FSI) proposant un IaaS et PaaS native commercialement disponible. Il y aura d'autres véhicules d'approvisionnement à une date ultérieure en ce qui concerne d'autres services d'approvisionnement infonuagique, y compris la PaaS autonome.

Q : Les fournisseurs peuvent-ils recourir à un modèle d'agent de facturation conformément à l'Accord-cadre?

R ; Le recours à la facturation fera l'objet de discussions avec les fournisseurs préqualifiés au cours de l'Étape 5.

Q : Les fournisseurs peuvent-ils ajuster leurs prix durant le processus d'approvisionnement?

R : La base de paiement subséquente concernant les contrats fera l'objet de discussions avec les fournisseurs préqualifiés.

Équité, transparence et rapport qualité-prix**Q : Y a-t-il une personne chargée de la surveillance de l'équité pour ce processus d'approvisionnement?**

R : Bien qu'aucune personne en particulier n'ait été affectée à la surveillance de l'équité, le processus comprend divers contrôles afin d'assurer l'équité et le respect des politiques en vigueur. Par exemple, ce processus d'approvisionnement doit obtenir l'approbation de divers comités de gouvernance.

À mesure que le GC avance dans ce processus d'approvisionnement, il s'attend à ce que l'industrie et les fournisseurs soulèvent toute question d'équité perçue directement auprès de l'autorité d'approvisionnement dès qu'elle se présente. Cela donnera l'occasion au GC de clarifier tout malentendu ou d'apporter les modifications nécessaires au processus d'approvisionnement ou au contenu.

Q : Comment le GC prévoit-il garantir l'harmonisation des activités et un rapport qualité-prix optimal étant donné le coefficient d'évaluation de 70-30?

R : À ce stade, la décision d'adopter une méthode de sélection des fournisseurs selon un ratio de 70-30 n'est pas définitive. La question fera l'objet de discussions approfondies avec les fournisseurs préqualifiés.

Le ratio d'évaluation de 70-30 signifie répartir l'évaluation entre le mérite technique et le coût. Ce ratio est une pratique standard en approvisionnement pour faire l'équilibre entre la qualité et le coût, en veillant à ce que les sélections ne soient pas basées uniquement sur le prix, mais qu'elles tiennent également compte de la valeur technique et fonctionnelle. Au fur et à mesure que le processus d'approvisionnement évolue, en particulier dans le cadre du [processus d'approvisionnement agile \(PAA3.0\)](#), des ajustements pourraient être apportés pour garantir que le ratio favorise la solution qui convient le mieux aux activités ou au programme et optimise le rapport qualité-prix. Il importe de noter que ce ratio est toujours en cours de révision et qu'il pourrait être ajusté.

Q : Y aura-t-il une surveillance et des évaluations continues du rendement des fournisseurs tout au long du contrat d'autorisation de tâches (AT)?

R : Oui, l'un des principaux objectifs derrière l'élaboration de cet écosystème d'approvisionnement infonuagique consiste à évaluer et à surveiller de façon continue le rendement des fournisseurs par rapport aux exigences contractuelles. Cette approche nous permet de nous assurer que les fournisseurs répondent constamment aux attentes tout au long de la durée du contrat.

Compatibilité des logiciels et de la technologie**Q : Comment le GC aborde-t-il les questions de compatibilité et de certification des logiciels sur les plateformes infonuagiques choisies?**

R : Le GC développe des stratégies d'atténuation des risques afin de garantir la compatibilité des logiciels, en mettant l'accent sur le maintien de la continuité opérationnelle et en s'adaptant aux défis potentiels. Le Canada comprend que certains logiciels sont certifiés et ne sont compatibles qu'avec certaines plateformes infonuagiques et reconnaît les restrictions et les défis que cela peut occasionner. SPC consultera l'industrie pour déterminer la meilleure façon d'atténuer ces défis.

Q : Comment le GC gèrera-t-il les logiciels qui ne sont pas certifiés sur certaines plateformes infonuagiques?

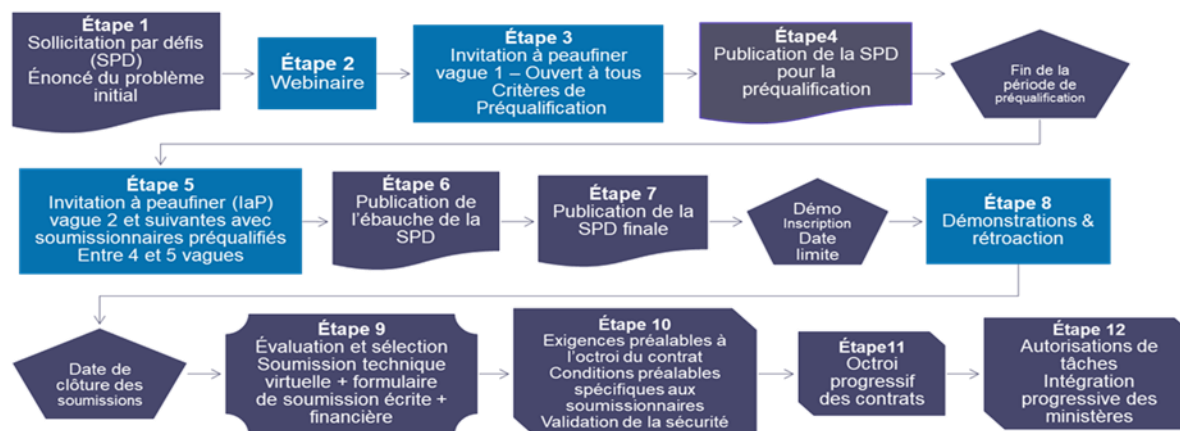
R : Le GC explore plusieurs stratégies à l'heure actuelle. À l'heure actuelle, il est trop tôt pour déterminer la meilleure voie à suivre pour chaque logiciel en particulier.

Q : Comment l'exigence du GC liées au profil PBMM ou les exigences relatives aux actifs de grande valeur (AGV) ont-elles évolué dans les processus d'approvisionnement et à quel moment ces exigences doivent-elles être satisfaites dans ce processus en particulier?

R : Satisfaire aux exigences de sécurité liées au profil PBMM ou «AGV» n'est pas un critère de préqualification. Pour l'instant, la position du Canada est que l'entrepreneur doit satisfaire aux exigences de sécurité du GC relativement au profil PBMM (Protégé B / Intégrité moyenne / Disponibilité moyenne) ou aux AGV (actifs de grande valeur) avant les octrois de contrats. Le délai maximal accordé à l'entrepreneur au terme duquel il doit satisfaire aux exigences de sécurité sera révisé avec les fournisseurs préqualifiés.

Étapes clés et calendrier du processus d'approvisionnement

À l'heure actuelle, les étapes clés et le calendrier du processus d'approvisionnement sont estimés comme suit :



Dates approximatives

En raison de la nature de cette acquisition, les étapes clés et le calendrier du processus peuvent changer.

- Étape 1 : 9 février 2024
- Étape 2 : 16 février 2024
- Étape 3 : Mars 2024
- Étape 4 : Avril 2024
- Étape 5 : Avril à août 2024
- Étape 6 : Juillet 2024
- Étape 7 : Juillet 2024
- Étape 8 : Septembre 2024
- Étape 9 : Octobre à novembre 2024
- Étape 10 : Décembre 2024 à janvier 2025
- Étape 11 : Février 2025
- Étape 12 : À partir de février 2025

Q : Quel est le calendrier actuel pour les étapes d'approvisionnement, y compris la date de clôture de l'étape 3?

R : Le processus d'approvisionnement est conçu pour être flexible en y incorporant plusieurs dates clés plutôt qu'une date de clôture fixe. La date importante initiale à retenir est la date de clôture de la préqualification en avril 2024, qui sera plus précisément détaillée après la première vague d'invitation à peaufiner (IaP). Si vous faites partie des fournisseurs préqualifiés, la prochaine date significative est celle de la clôture des soumissions en septembre 2024. Ce calendrier comprend diverses étapes, comme celles de la préqualification, de l'enregistrement d'une démo et de l'évaluation finale de la soumission, assurant ainsi une approche complète et adaptable en matière d'approvisionnement.

Q : Quel effet la période des vacances estivales aura-t-elle sur le calendrier d'approvisionnement?

R : Les calendriers d'approvisionnement sont conçus de manière à faire progresser le projet tout en tenant compte des périodes de vacances. Bien que l'on tienne compte des vacances et des congés de façon à s'assurer que tous les fournisseurs peuvent participer au processus, la priorité du projet signifie qu'il continuera de progresser efficace tout au long de cette période. Des ajustements raisonnables sont apportés au besoin pour s'adapter à ces variations saisonnières.